

Pêche électrique: des pêcheurs français portent plainte pour pêche illégale

Par Le Figaro avec AFP | Publié le 09/05/2019 à 18:27

L'ONG Bloom, la coopérative maritime de Dunkerque et des pêcheurs artisanaux ont annoncé aujourd'hui avoir déposé plainte contre X pour pêche illégale afin de dénoncer la pêche électrique pratiquée par des Néerlandais dans les eaux françaises. Selon les plaignants, les pêcheurs néerlandais ne respectent pas la restriction en vigueur, limitant cette pêche à titre expérimental à 5% de la flotte européenne.

«Aujourd'hui, il a été reconnu que les Pays-Bas avaient dépassé ce cadre réglementaire. Ils auraient dû équiper 14 navires. Or, ce sont 84 chalutiers électriques qui pêchent dans le sud de la mer du Nord», a affirmé Mathieu Colleter, responsable des relations institutionnelles de l'ONG Bloom, qui a déposé plainte contre X avec 46 sociétés de pêche du nord de la France et la coopérative maritime de Dunkerque. L'objectif de la plainte, déposée à Dunkerque, est «d'obtenir réparation pour les préjudices subis et la reconnaissance du caractère illégal de la majorité des licences néerlandaises», a-t-il souligné en conférence de presse.

Selon Bloom, les contrevenants risquent «une peine de 22.500 euros d'amende et l'Etat néerlandais risque aussi des condamnations devant la Cour de justice de l'Union européenne». La pêche électrique consiste à envoyer depuis un chalut des impulsions électriques dans le sédiment pour y capturer des poissons benthiques, c'est-à-dire vivant au fond des mers. Selon Stéphane Pinto, vice-président du comité régional des pêches, les bateaux délictueux sont là «tous les jours», occasionnant «une situation catastrophique» pour la ressource en mer et les pêcheurs artisans français.

«En avril, les pêcheurs de Boulogne-sur-Mer (sur la côte, ndlr) ont débarqué 14 tonnes de soles au lieu de 46 tonnes l'année dernière. Les équipages sont dégoûtés, les banques nous menacent», a-t-il déploré. Le dépôt de cette plainte intervient le jour où l'Assemblée nationale française se prononce en première lecture sur une proposition de loi visant à interdire la pêche électrique dans les eaux territoriales françaises, anticipant l'interdiction totale au niveau européen prévue au 1er juillet 2021.